

## **N° 2023-07- Décision du Président**

### **Convention entre la communauté de communes Haute-Tarentaise et le festival de musique des Arcs - 2023**

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les attributions du Président ;

**VU** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°2020-54 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

#### **DECIDE**

**ARTICLE 1** – De signer la convention annexée à la présente décision entre la Communauté de Communes Haute-Tarentaise et le Festival de Musique des Arcs concernant l'organisation des master classes 2023 ; l'occupation des locaux et le prêt de matériel de l'Ecole de Musique ; la participation de deux élèves au festival de musique des Arcs ;

**ARTICLE 2** – La présente convention est consentie et acceptée pour l'année 2023 ;

**ARTICLE 3** – D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à la mise en place de l'opération.

Fait à Séez, le 3 mars 2023

**Yannick AMET**  
Président



## **Convention**

### ***Ecole de Musique Communauté de Communes de Haute Tarentaise***

—

### ***Association Festival de Musique des Arcs***

#### **ENTRE**

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise, représentée par son Président, Monsieur Yannick AMET, dûment habilité, désigné sous le sigle CCHT,

***D'une part***

#### **ET**

L'association Festival de Musique des Arcs, représentée par Madame VERCOLLIER, Vice-Président dûment habilité,

***D'autre part***

### **ARTICLE 1 – ORGANISATION DES MASTERS CLASS 2023**

A 3 reprises, 2 artistes de l'Académie festival des arcs, interviennent les jeudis après-midi auprès des classes CHAM (Classe à Horaires Aménagés Musique).

Les interventions sont composées d'un concert des artistes et d'une master class.

## **ARTICLE 2 - OCCUPATION DES LOCAUX & PRET DE MATERIEL DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE MUSIQUE DES ARCS EDITION 2023.**

L'Ecole de Musique Haute Tarentaise met à disposition, pour les besoins de l'association Festival de Musique des Arcs, pour la durée du festival 2023 :

- **Rez-de-chaussée :**
  - 115 m2
  - Local piano : 17 m2
  - Kitchenette : 6 m2
  - Un piano à queue
  - Un clavier Korg
  - Une batterie
  - Vibraphones
  - Timbales
  - Grosse caisse
- **Etage 2 :**
  - Salle 1 : 58 m2 - Matériel de Musique Actuelle, de sonorisation, claviers, micros, table de mixage
  - Studio d'enregistrement
  - Secrétariat : 14 m2
  - Direction : 15 m2
  - Salle 2 : 14 m2 - Piano droit, ampli guitare
  - Salle 3 : 31 m2 - Clavier
  - Salle 4 : 23 m2 - 2 piano (1 droit, 1 piano à queue)
- **Etage 3 :**
  - Salle 5 : 58 m2 - Matériel de percussions et batteries
  - Salle 6 : 14.28 m2 - Batterie, ampli
  - Salle 7 : 14 m2 - un piano droit
  - Salle 8 : 14 m2 - 2 pianos droits
  - Salle 9 : 31 m2 - 1 piano droit

- o Salle professeurs avec frigo et four micro-ondes : 14 m2

Chaque salle est pourvue de pupitres, tables, chaises, tableau blanc et mini-chaîne.

Les locaux et matériel sont placés sous la responsabilité de l'association Festival de Musique des Arcs. Ils devront être restitués dans l'état dans lesquels ils ont été prêtés. Toute détérioration sera facturée.

L'association devra fournir à la Communauté de Communes Haute-Tarentaise, une attestation de responsabilité civile valide couvrant les dommages pouvant être occasionnés lors de l'utilisation des locaux et du matériel de l'Ecole de Musique Haute-Tarentaise.

### **ARTICLE 3 – PARTICIPATION DE DEUX ELEVES DE L'ECOLE DE MUSIQUE AU FESTIVAL DE MUSIQUE DES ARCS EDITION 2023**

En contrepartie du prêt des locaux, L'académie offre un stage à deux élèves choisis par l'Ecole de Musique pendant le festival de musique des arcs.

La présente convention est conclue pour la durée du festival édition 2023.

***Fait en deux exemplaires originaux, destinés aux deux parties signataires.***

L'association Festival de Musique des Arcs

**A** , le

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise :

***Monsieur Yannick AMET, Président***

**A** , le